



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Auchan-Villetaneuse : défendre l'emploi et les salariés

Question écrite n° 19505

Texte de la question

M. Stéphane Peu attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les mesures annoncées par le groupe Auchan à la veille de la fête du travail, le 30 avril 2019. Celles-ci prévoient la mise en vente de 21 sites jugés non rentables. Malgré les déclarations du groupe sur la préservation de l'emploi, 723 postes seront potentiellement supprimés selon les syndicats. Parmi les sites concernés figure l'hypermarché de Villetaneuse. Il est le seul magasin de ce type à être impacté par la restructuration du groupe. Employeur direct de 188 équivalents temps plein dont la moitié sont issus de l'agglomération, il est un acteur central de l'économie locale. En outre, il participe de nombreux autres emplois indirects, notamment les 130 personnels salariés des commerces de la galerie marchande. La fermeture de ce site menacé par les choix stratégiques du groupe Auchan qui a ouvert deux autres structures à proximité immédiate, constituerait une véritable catastrophe économique et sociale à l'échelle locale. M. le député rappelle qu'Auchan est une entreprise qui a perçu 500 millions d'euros d'argent public sur les six dernières années dans le cadre du Crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE). Licencié après avoir bénéficié d'un tel dispositif constituerait un paradoxe qui, certes, est couramment observé mais qui n'en demeure pas moins inadmissible. En dépit d'une baisse de ses bénéfices sur l'exercice 2018, le groupe Auchan Retail reste tout à fait profitable, avec un bénéfice net de 275 millions d'euro. L'entreprise ne se trouve donc pas en difficulté financière. Il souhaite connaître les démarches que le ministère prévoit d'engager auprès du groupe Auchan Retail pour éviter la fermeture du site et sanctuariser les emplois.

Texte de la réponse

Le groupe Auchan a annoncé le mardi 30 avril 2019, lors d'un comité central d'entreprises, la cession de 21 sites en France. 758 salariés sont potentiellement concernés. L'ensemble des salariés devraient se voir proposer une solution d'emploi dans leur bassin de vie. Un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) a été engagé depuis le 22 mai et concernera les salariés des sites qui ne trouveraient pas de repreneur. S'agissant plus spécifiquement du site de Villetaneuse, les 214 salariés impactés vont se voir proposer une solution de reclassement dans leur bassin de vie. La teneur des offres de reclassement sera précisée prochainement. Le Gouvernement est particulièrement attentif aux conséquences sociales des décisions annoncées par le groupe et veillera à la mise en œuvre des mesures permettant le maintien ou l'accès à l'emploi des salariés qui pourraient être touchés.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Peu](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19505

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : [Économie et finances](#)

Ministère attributaire : [Économie et finances](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mai 2019](#), page 4428

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5610